

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF946

AMENDEMENT

présenté par

Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel,
Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	1 075 000 000	0
Handicap et dépendance	0	1 075 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
TOTAUX	1 075 000 000	1 075 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ne pas baisser les crédits liés à la prime d'activité.

Le PLF pour 2026 envisage en effet une baisse globale de 8,7 % des crédits liés à la prime d'activité.

Une telle baisse est justifiée par un recentrage sur les salaires les plus modestes (proche de 1 800 €/mois) et un gel du montant forfaitaire en 2026.

4,5 millions de foyers verraient leur prime d'activité baisser.

Une telle mesure est inacceptable.

Il convient donc de l'annuler *via* le présent amendement.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40, cet amendement :

– augmente les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 1 075 000 000 euros de l'action 11 – Prime d'activité et autres dispositifs du programme 304 Inclusion sociale et protection des personnes

– diminue les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 1 075 000 000 euros de l'action 12 – Allocations et aides en faveur des personnes handicapées du programme 157 Handicap et dépendance.

Cette diminution n'est pas souhaitée en tant que telle, il est donc demandé au Gouvernement de lever le gage.